

DÉLIBÉRATION N° DL20210090 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES AU TARIF RÉSIDENT AU PROFIT DU COMITÉ INTER-ENTREPRISES (CIE) - CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le Comité Inter Entreprise (CIE) qui regroupe les Comités d'Établissement Famaro/Ermont (site de la Lorette) et Industeel – Loire Saint-Chamond, n'ayant plus la taille et les moyens financiers de pérenniser le centre aéré de Bujarret, dont il était le propriétaire depuis 1951, l'avait cédé en 2009 à la ville de Saint-Chamond pour l'euro symbolique.

La ville de Saint-Chamond s'était engagée à préserver la vocation sociale de ce patrimoine pour une durée minimale de 30 ans et à y maintenir des activités en direction de la jeunesse, la formation, la culture, le sport, etc.

Par ailleurs, le partenariat prévoyait de permettre aux salariés des entreprises Famaro /Ermont et Industeel de bénéficier des équipements du site de Bujarret dans les conditions prévues par un protocole d'accord signé pour 12 ans entre les deux parties.

Ce protocole arrivant à son terme en 2021, le Comité Inter Entreprise sollicite la ville pour prolonger un partenariat. Il s'agirait de faire bénéficier ses adhérents du tarif «résident» pour la location de salles municipales dans la limite de douze locations par an.

Compte tenu du caractère social du Comité Inter Entreprise, des liens historiques existants entre la ville et Famaro/Ermont et Industeel, ainsi que des difficultés que ces entreprises et leurs salariés rencontrent actuellement, il est proposé d'y répondre favorablement par le biais d'une convention de partenariat d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la ville et le Comité Inter Entreprise (CIE) relative à la mise à disposition des salles municipales au tarif «résident»,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue and red.

ID : 042-214202079-20210628-DL20210090-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD